

224C0424
FR0000120404-FS0201

21 mars 2024

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

ACCOR
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 mars 2024, la société Rubyrock Capital Co., Limited¹ (RM 3203, 32/F, Shun Tak CTR West Tower, 200 Connaught RD Central, Hong Kong) a déclaré avoir franchi en baisse, le 19 mars 2024, le seuil de 10% des droits de vote de la société ACCOR et détenir 13 078 324 actions ACCOR représentant 24 456 648 droits de vote, soit 5,18% du capital et 7,79% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions ACCOR hors marché.

¹ Contrôlée au plus haut niveau par la société JinJiang International Holdings Co., Limited (23/F, 100 East Yan An Road, Shanghai, Chine).

² Sur la base d'un capital composé de 252 289 352 actions représentant 314 126 664 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.